

Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte de la Ville de Besançon - Programme de construction de 23 logements, rue de Chaillot à Besançon - Garantie par la Ville, à hauteur de 50 %, d'un prêt PLA de 15 MF contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté - Modification de la délibération du 13 décembre 1999

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 13 décembre dernier, le Conseil Municipal a accordé sa garantie à la SAIEMB pour un prêt PLA de 15 MF que cet organisme devait contracter auprès de la Caisse d'Epargne de Franche-Comté pour financer le programme de construction de 23 logements, rue de Chaillot à Besançon.

Ne s'agissant pas d'un prêt PLA, il convient de rectifier en ce sens notre précédente délibération, les autres conditions restant inchangées.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 3 mars 2000.